

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 25

Artikel: Lo sordâ et lo présenâi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lo sordà et lo présenài.

Ein 47, adon dè la campagne dão Sonderbon, lè noûtro sont z'u pè Fribor, et quand bin on espérâvè que n'iarâi pas fauta dè férè cratchi lè bâtons bornus, l'a tot parâi faillu pétarâ pè lo bou dâi Daillettès, que y'ein a bo et bin z'u dâi bas et dâi z'estraupiâ.

Lo Djan à Pétolon, qu'êtai dâo bataillon Bolens, dein la quattro, avâi bon grâ, mau grâ, du parti avoué lè z'autro, et sè trovâvè per lè. L'arâi mi amâ restâ à l'hotô po trairè lè truffès et couilli lè pommès, kâ n'êtai pas on n'héros; mâ que volâi-vo! quand la piquetta apportè lè z'oindrès, n'ia pas! faut modâ!

Quand don la niése eut étâ einmourdjâ, Pétolon se terâ on bocon dè coté po s'esquivâ dâi bâlles et sè peinsâ dè s'allâ étaidrè dein on terreau derrâi on adze; mâ m'einlène se ne reincontrè pas derrâi on bosson on landstourne fri-bordzâi que lâi châotè dessus devantq ue l'aussè z'ulo temps dè crâisi la bayonnette, et mon Pétolon grulâvè dein sè tsaussès, quand pè bounheu vâi passâ son capitaino ào bet d'on tsamp d'esparscette, avoué on ploton, que fasont on « à gautse. »

— Capitaino! capitaino! lâi tchurlè Pétolon, ye tigno on presenâi!

— Eh bin, amenâ lo! repond lo capitaino.

— Ne démando pas mi, fâ Pétolon; mâ clia tsaravoûta mè tint, et mè vâo pas laissi corrè!

Solution du problème de samedi :

Pour descendre, la vitesse totale se compose de la vitesse propre du bateau augmentée de celle du courant du fleuve; elle est, par heure, de $\frac{50}{2}$ km. = 25 km.

Pour remonter, cette vitesse est celle du bateau diminuée de celle du courant; elle est par heure de $\frac{50}{10}$ km. = 5 km.

Ajoutant la somme de ces vitesses à leur différence, on aura deux fois la vitesse du bateau; donc la vitesse du bateau égale $\frac{25+5}{2}$ = 15 km., et celle du courant: $25 - 15 = 10$ km.

Nous trouverons de même la vitesse totale d'un bateau qui emploie $2\frac{1}{2}$ h. pour descendre: $\frac{50}{2\frac{1}{2}}$ km. = 20 km.; la vitesse du courant étant 10 km. la vitesse propre du bateau serait $20 - 10 = 10$ km.

La vitesse du bateau étant égale à celle du courant, il ne pourrait pas remonter et resterait en place.

On peut exprimer cela en disant que la vitesse étant nulle il faudrait un temps infini pour aller de B en A.

Ont donné cette solution, MM. Eugène Dapples, Lausanne; — Café Muza, Genève; — Eugène Bastian, Forel. — La prime est échue à M. Dapples.

Problème.

Un aveugle est le père de 32 filles, — quel embarras pour un aveugle! — Pour s'assurer, le soir, qu'elles sont toutes rentrées, il les fait ranger autour de sa chambre, de façon à ce qu'il y en ait 9 de chaque côté. Le second jour de son énumération, 4 filles restent dehors; le surlendemain, 4 autres, c'est-à-dire 8; trois jours après, 4 autres encore, c'est-à-dire 12. Cependant, chaque côté de la chambre paraît être occupé par le même nombre. Quelles dispositions ont prises les filles présentes pour dissimuler l'absence de leurs sœurs?

Prime : 100 cartes de visite.

Recettes.

Pour souder l'ambre, on passe sur les bords de l'ambre une couche d'huile de lin; on presse les deux parties l'une contre l'autre sur des charbons de bois incandescents. Au lieu d'huile de lin on peut employer une solution de potasse caustique.

Taches de café. Lavez d'abord à l'eau pure, puis à l'eau de savon. Si l'étoffe est de couleur délicate, lavez avec un jaune d'œuf délayé dans l'eau tiède et rincez. Si les taches sont anciennes, ajoutez au mélange 8 à 10 gouttes d'esprit-de-vin.

Taches de graisse sur les vêtements. Pour les enlever, on fait dissoudre 20 à 30 grammes de borax dans 200 grammes d'eau bouillante et on s'en sert après refroidissement. Ce liquide se conserve très bien.

Réparation des porcelaines. Faites bouillir dans l'eau un morceau de verre blanc; retirez-le et trempez-le subitement dans l'eau froide pour le rendre plus friable. Pilez-le, passez-le à un tamis très fin et méllez-le avec du blanc d'œuf. Broyez ce mélange sur un marbre de façon à le rendre aussi tenu que possible. Rejoignez avec ce ciment les morceaux d'un vase brisé. Le vase se cassera à un autre endroit plutôt que de séparer les parties rejoindes.

Boutades.

Lili, âgée de cinq ans, et Dédèle sa sœur, qui en a sept, couchent dans le même lit. Lili s'étale au beau milieu.

— Eh bien! voyons, Lili, lui dit sa maman, tu prends toute la place; qu'est-ce qui restera à ta sœur?

— Je lui laisse les deux côtés.

Un mendiant assis au bord du chemin a devant lui une sébille avec cet écriveau: « Ici, l'on reçoit les pièces du Chili et de la Roumanie. »

Une demoiselle qui prend des leçons de piano et fait des gammes toute la journée s'est pris le doigt dans une porte.

— Oh! dit-elle à l'un des locataires de la maison, c'est vraiment désolant!... Me voilà trois semaines sans pouvoir jouer du piano!...

— Hélas! quelle privation.... pour vous.

Un vieux berger reçoit de la Société protectrice des animaux une médaille et un peu d'argent pour les bons soins donnés à ses moutons.

— Et maintenant, mon brave, lui dit le président, en lui serrant la main, nous vous attendons ce soir à 7 heures au banquet où votre place vous est réservée.

— Bien fâché, répond le bonhomme, mais c'est à c' t'heure-là qu'on donne à manger aux bêtes, vous souperez sans moi.

Devant le tribunal :

— Vous aviez l'intention de tuer le plaignant?

— Non, mais de le voler, monsieur le président.

— Alors, pourquoi aviez-vous un revolver chargé sur vous?

— Oh! ça, vous comprenez... la nuit, on peut rencontrer des malfaiteurs!

Cueilli dans nos feuilles d'annonces:

— On demande une jolie chambre avec un lit où l'on puisse faire du feu.

— A vendre 200 bouteilles vide, propres, n'ayant contenu que du vin et un fer à repasser.

Madame à sa cuisinière :

— Sophie, le veau d'hier n'était pas assez cuit.

— Je le sais, madame, et je l'ai fait refaire pour moi et la bonne, nous n'aurions jamais pu le manger comme ça.

THÉÂTRE. — Jeudi, 26 juin, représentation extraordinaire donnée par les artistes de l'**Odéon**,

La Vie à deux, comédie en 3 actes, de MM. de Courcy et Bocage. Mlle Rejane et MM. Dumény et Cornaglia joueront les rôles qu'ils ont créés. — Malgré la saison avancée, chacun voudra profiter de la bonne aubaine et aller applaudir des artistes aussi distingués.

Papeterie L. Monnet

rue Pépinet, 3, Lausanne

Cartes de visite. — Cartes d'adresse. — Cartes de bal, etc.

Faire-part de fiançailles, avec monogrammes
Faire-part de décès.

Papier à lettre et enveloppes avec entête. — Factures, etc.

Etiquettes pour bouteilles.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. — Encasement de coupons. Recouvrements. — J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,75. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 %, différée à fr. 49. — Canton de Genève 3 % à fr. 100. — Principauté de Serbie 3 %, à fr. 81. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25. — Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud, 4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.